



Logée à titre gratuit chez mon ami copropriétaire avec ses parent

Par **cupidon79**, le **06/01/2009** à **15:46**

Bonjour, rnrnJe vous expose mon soucis. Mon ami a acheté un appart avec ses parents, ils sont donc copropriétaires (mon ami possédant 51 % de l'appart). Je vis dans cet appartement avec mon ami et suis donc aux yeux de la justice "logée à titre gratuit". je ne paye pas de loyer, simplement la moitié de toutes les charges et je compense en payant d'autres choses de la vie quotidienne.rnJusque là tout va bien, à part que je ne m'entends pas du tout avec ma belle-famille et que j'ai peur, s'il arrivait quelque chose à mon ami, qu'on me réclame des indemnités, ayant bénéficié de l'appartement, est ce possible juridiquement ? Que peut on me reprocher ? Y a t'il des démarches pour s'en prémunir ? Que faire pour régulariser la situation ? rnJ'espère que quelqu'un pourra m'éclairer sur le sujet.rnMerci d'avance à la personne qui prendra le temps de me répondre.